

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1469

13 juin 2012

SOMMAIRE

Acropolis Consulting S.à r.l.	70497	Integra Solutions S.A.	70510
Actiana S.à r.l.	70498	Intelsat Global S.A.	70469
Amaranthe Octogone S.à r.l.	70496	Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	70469
Aviva Investors Asia Property Fund	70476	Lares Holding S.A.	70499
Azurinvest	70476	Mekitech S.A.	70507
BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l.	70502	Naifaro S.A.	70466
Bardeen	70466	Neuheim Management VI S.à r.l.	70506
Bauvalto S.A.	70503	Neuheim Management VI S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	70507
Bergonia Investments S.à r.l.	70503	ODC Investment SCA	70484
Bicherstuff S.à r.l.	70506	O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, Société à responsabilité limitée	70484
B.I.S.	70497	Partition et Participation S.A.	70503
Bluegems Investments S.à r.l.	70498	PL Invest S.A.	70467
Bluegems SOPARFI S.à r.l.	70499	Robeco All Strategies Funds	70471
BM Holdings Management S.à r.l.	70506	Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF ...	70502
BM Holdings Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	70507	RWC Funds	70496
Bondi S.A.	70509	Smaco S.e.c.s.	70509
BPT Hansa S.à r.l.	70509	Sofagi S.C.A., SPF	70494
Corporate II	70498	VL Consult S.à r.l.	70477
Credit Suisse Fund Management S.A.	70497	Weber & Leroy S.A.	70483
Euro Investments (E) S.A.	70510	White House Luxembourg SA	70503
Euro Mall Luxembourg S.A.	70505	WRS s.à r.l.	70493
FK Property S.à r.l.	70506	X Communication	70476
Générale Alimentaire Financière et Com- merciale	70467	Yesss Group (E) S.A.	70510
Globalyze Fund	70476	ZapHolding S.A.	70496
Grand Cru	70469	Zonda S.à r.l.	70471
Grand Cru Swiss	70469		

Bardeen, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de BARDEEN a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

aeris CAPITAL Management Company S.A.
Signature

Référence de publication: 2012058038/9.

(120082136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Naifaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.911.

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NAIFARO S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 165911, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 401 du 15 février 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2012, publié au Mémorial numéro 901 du 5 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cent douze (2.512) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social nominal à concurrence de DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 220.200,-), pour le ramener de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 251.200,-) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) par remboursement intégral à l'actionnaire unique et par annulation de DEUX MILLE DEUX CENT DEUX (2.202) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

2. Autorisation au Conseil d'Administration de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100) chacune, entièrement libérées»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 220.200,-), pour le ramener de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE

DEUX CENTS EUROS (EUR 251.200,-) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) par remboursement intégral du montant à due concurrence à l'actionnaire unique.

En relation avec cette réduction de capital, l'assemblée décide d'annuler DEUX MILLE DEUX CENT DEUX (2.202) actions de la Société d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, correspondant audit montant réduit de DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 220.200,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des DEUX MILLE DEUX CENT DEUX (2.202) actions, et au remboursement aux actionnaires actuels, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Afin de refléter la réduction du capital social, ci-avant décidée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100) chacune, entièrement libérées»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22869. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063270/77.

(120089605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.222.

PL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.568.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de:

I.- la société «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.222, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 603 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1146 du 30 juillet 2002,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 23 mai 2012.

II. - la société «PL INVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro

87.568, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2002 publié au Mémorial C, numéro 1189 du 8 août 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 23 mai 2012.

Une copie du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

PROJET DE FUSION

1) Sociétés fusionnantes:

- «PL INVEST S.A.», société anonyme dont le siège social est au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.568 (ci-après appelée "société absorbée").

- «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», société anonyme dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.222 (ci-après appelée "société absorbante").

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante propose d'absorber la société absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi»).

5) A partir du 1^{er} janvier 2012, toutes les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.».

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration ni au commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), la fusion entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante. De même, à partir de cette même date, tous les droits et obligations de la société absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la société absorbante. La société absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la société absorbée. Les droits et créances de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8) La société absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la société absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la société absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit a/ont le droit de requérir pendant un délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Sous réserve du droit des actionnaires de la société absorbante tels que décrits sous les points 9) et 10) ci-dessus, la fusion deviendra effective et définitive qu'après la publication dans le Mémorial C, d'un certificat notarié constatant que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Réalisation») et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

13) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société absorbante.

14) Par effet de la fusion, la société absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2012. Relation: EAC/2012/6895. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 04 JUIN 2012.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2012064914/89.

(120092114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Grand Cru, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das mit Wirkung vom 10. Juli 2012 gültige Verwaltungsreglement 7/2012 des Investmentfonds „Grand Cru“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07.06.2012.

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012065442/11.

(120093494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Grand Cru Swiss, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. Juli 2012 gültige Verwaltungsreglement 7/2012 des Investmentfonds „Grand Cru Swiss“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07.06.2012.

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012065443/11.

(120093495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 290.253,56.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

Intelsat Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.927.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Intelsat Investment Holdings S.à r.l. (the “Absorbing Company”), a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the “RCS”) under number B 162 240, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 July 2011 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the “Mémorial”) number 2263 of 23 September 2011; represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, pursuant to a proxy dated 30 March 2012, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on 30 March 2012.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. that the merger proposal relating to the merger of the Absorbing Company, and Intelsat Global S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 149 927 (the “Absorbed Company” and together with the

Absorbing Company, the “Merging Companies”), was published in the Mémorial number 921 of 10 April 2012 (the “Merger Proposal”);

2. that the Merger Proposal provides that the merger between the Merging Companies shall become effective on 31 May 2012;

3. that in accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”) the merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Mémorial in accordance with article 9 of the Law;

4. that the Merger Proposal and the annual accounts of the last three (available) financial years (where relevant), of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;

5. that none of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting of shareholder(s) be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and

6. that the Absorbed Company ceased to exist on 31 May 2012.

The certificate of the Absorbing Company certifying the availability of the documents and the absence of a request for the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, has been submitted to the notary and shall, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat Investment Holdings S.à r.l. (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 162 240, constituée en vertu d’un acte notarié en date du 8 juillet 2011 par le notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 2263 du 23 septembre 2011; représenté par Me Sascha Nolte, maître en droit, en vertu d’une procuration daté du 30 mars 2012, qui est restée attachée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 30 mars 2012.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d’acter comme suit:

1. que le projet de fusion relative à la fusion de la Société Absorbante et Intelsat Global S.A., une société anonyme existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 149 927 (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), a été publié au Mémorial numéro 921 du 10 avril 2012 (le «Projet de Fusion»);

2. que le Projet de Fusion prévoit que la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante devient effective au 31 mai 2012;

3. que conformément à l’article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication conformément à l’article 9 de la Loi du présent constat de fusion au Mémorial;

4. que le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices (disponibles) (si pertinent) des Sociétés Fusionnantes ont été mis à disposition au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date effective de la fusion entre les Sociétés Fusionnantes;

5. qu’aucun des associés de la Société Absorbante n’a demandé la convocation d’une assemblée générale conformément à l’article 279(1)c) de la Loi; et

6. que la Société Absorbée a cessé d’exister le 31 mai 2012.

Le certificat de la Société Absorbante certifiant la disponibilité des documents et l'absence de demande de convocation de l'assemblée générale de la Société Absorbante conformément à l'article 279(1) c) de la Loi, a été soumis au notaire et restera, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a ainsi demandé au notaire soussigné d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les Sociétés Fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise reconnaît que, à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg date entête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante à ladite personne assignée ensemble avec le notaire de ce présent acte.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25268. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066258/102.

(120093972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2011.

Référence de publication: 2012066442/10.

(120093797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Zonda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.209.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventh day of June.

Before Us M^e Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Wento Holdings S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 147981,

here represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "licenciée en 'economia e commercio'", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 4 June 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is Zonda S.à r.l. .

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.(twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, Wento Holdings S.à r.l., pre-designated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 900.- (nine hundred Euro).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

A signatory manager:

1. Mr. Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on 23 May 1960 in Northampton (United Kingdom), residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw (Poland);

B signatory managers:

2. Mr. Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr. Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sept juin.

Pardevant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Wento Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147981,

ici représentée par Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en "economia e commercio", demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juin 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Zonda S.à r.l. .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Wento Holdings S.à r.l., pré-désignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 900,-(neuf cents euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, "chief financial officer", né le 23 mai 1960 à Northampton (Royaume-Uni), demeurant au Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Varsovie (Pologne),

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. BARCAGLIONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juin 2012. Relation: RED/2012/771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 juin 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012066554/221.

(120094559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Aviva Investors Asia Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The board of directors of the management company Aviva Investors Properties Asia S.A. acting on behalf of the fonds commun de placement Aviva Investors Asia Property Fund (the 'Fund') including its sole Sub-Fund Aviva Investors Japan Property Fund, (the 'Sub-Fund') and the sole unitholder of the Fund have each of them decided through resolutions dated 11 May 2012 to close the liquidation of the Fund. Therefore, on 11 May 2012, the Fund has ceased to exist.

Luxembourg, le 24 May 2012.

Référence de publication: 2012067220/581/9.

Globalyze Fund, Fonds Commun de Placement.

Wir möchten hiermit darüber informieren, dass das Sondervermögen Globalyze Fund (FCP) mit dem Teilfonds "Globalyze Fund - Globalyze QuantValue" mit Wirkung zum 4. Juni 2012 liquidiert wurde.

Das Allgemeine Verwaltungsverglement des Fonds ist mit Datum des 4. Juni 2012 außer Kraft getreten.

Luxembourg, im Juni 2012.

Axxion S.A.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012067862/10.

X Communication, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11B, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.611.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012054775/13.

(120076352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Azurinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 120.762.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2012 a transféré avec effet immédiat le siège social de la Société du 41, rue Pierre Hentges, L-1726 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2012 a pris note des démissions de Messieurs Arnaud RANZENBERGER, Marc BOEVER et Philippe GODEBERT de leurs fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2012 a pris note de la démission de Madame Rafaele WEISS de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n° B113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour AZURINVEST

Société anonyme

Référence de publication: 2012056161/29.

(120079182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

VL Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 75, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 168.620.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL né le 28 février 1958 à Saint-Quentin-Sur-Le-Homme, France, demeurant au 75, Avenue du X septembre L-2551 Luxembourg,

représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. AETHOS HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de commerce et des Sociétés luxembourgeois,

représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la prestation de conseils économiques, et de tous actes et conseils annexes, connexes ou complémentaires tels que la constitution et la gestion de sociétés, l'administration et la gestion de sociétés commerciales et/ou de participations financières, l'organisation, structuration et la gestion internationales de patrimoine.

La société pourra recevoir des mandats de gestion et/ou d'administrateurs d'autres sociétés.

La Société a aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "VL Consult S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société aura un capital autorisé deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un (1) gérant A ou d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

	Nombre d'actions
1.- M. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL, précité	6.250
2.- Aethos Holding S.A., précitée	<u>6.250</u>
TOTAL: Douze mille cinq cents Euros	12.500

Les parties comparantes ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

1) Le nombre de gérants étant fixé à deux (2), la Société sera par conséquent administrée par les gérants suivants:

A) M. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL né le 28 février 1958 à Saint-Quentin-Sur-Le-Homme, France, demeurant au 75, Avenue du X septembre L-2551 Luxembourg, gérant de catégorie A.

B) AETHOS HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de commerce et des Sociétés luxembourgeoises, gérant de catégorie B.

2) l'adresse de la société est au 75, Avenue du X septembre L-2551 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of April,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1 Mr. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL born on February, 28th 1958 in Saint-Quentin-Sur-Le-Homme, France, residing at 75, Avenue du X septembre L2551 Luxembourg;

represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing at 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2 AETHOS HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at 22, rue Charles-Arendt L-1134 Luxembourg, in the process of being registered at the Luxembourg Register and Commerce;

represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing at 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité, which it declared to form:

Title I. - Object - Duration - Denomination - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company may provide economic advices and all services related to; such as the incorporation and management of any companies and any financial contributions, organization, companies' structuring.

The Company may receive management mandates and/or Directors mandates for any companies.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "VL Consult S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within a municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The Company's issued corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company shall have an authorized capital of two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) represented by two hundred and fifty thousand (250,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorized to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorization given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the issued and/or authorized capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A managers" and "B managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager, both members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted in a meeting held in Luxembourg by the majority of the managers present or represented including at least one (1) A manager and one (1) B manager.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager within the same class of managers who will be physically present at the meeting, in order for such proxy holder the same class of managers to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the sole manager or, as the case may be, the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg on the last Wednesday of June each year. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Accounts - Profits - Distributions

Art. 15. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31 of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers;
2. interim accounts are established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers; and
3. these accounts, whose date may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant decision of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers, show sufficient distributable profits (including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve).

Title VI. - Liquidation - Applicable laws

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidator(s), shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his/their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The shares were signed as follows by:

	Number of Shares
1.- Mr. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL, aforesaid	6.250
2.- Aethos Holding S.A., aforesaid	6.250
TOTAL: twelve thousand five hundred Euros	12,500

The appearing parties, represented as stated here above, declare to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

1) The number of managers is set at two (2) and consequently, the Company will be administered by the following persons:

A) Mr. Laurent Nicolas Pierre CHERPITEL born on February, 28th 1958 in Saint-Quentin-Sur-Le-Homme, France, residing at 75, Avenue du X septembre L2551 Luxembourg; as manager A;

B) AETHOS HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at 22, rue Charles-Arendt L-1134 Luxembourg, in the process of being registered at the Luxembourg Register and Commerce; as manager B.

2) The address of the Company is fixed at 75, Avenue du X septembre L2551 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. Relation: LAC/2012/17528. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012054106/342.

(120075304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Weber & Leroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.168.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 8 mai 2012:

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Michal Wittmann pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Schintgen pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Ingor Meuleman pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat de commissaire aux comptes d'Auditas S.A. pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054772/17.

(120075678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 32.762.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2012

Résolution unique

Les associés prennent acte de la cession de parts intervenue le 19 février 2004. Suite à cette cession la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Alphonse MOLITOR, né le 11 novembre 1943 à Luxembourg, demeurant 41, rue de Strassen à L-2555 LUXEMBOURG, est propriétaire de 625 parts.

- Madame Pia SCHWEIG épouse MOLITOR, née le 17 janvier 1958 à Wiltz, demeurant 41, rue de Strassen à L-2555 LUXEMBOURG, est propriétaire de 625 parts.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012055264/19.

(120077605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

ODC Investment SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 168.693.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-QUATRE AVRIL,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

1. ODC International Group SA, société anonyme de droit Luxembourgeois, immatriculée au RCS sous le numéro B97919, domiciliée au 6 rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg,

(ci-après l'"Actionnaire Commandité")

2. ZJM Consulting, société anonyme de droit belge immatriculée sous le numéro BCE 0442.212.211 ayant son siège social Chaussée de La Hulpe, 120, B-1000 Bruxelles,

(ci-après l'"Actionnaire Commanditaire")

Ici représentées par Me Antoine Meynial, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une «Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions» régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts») sous la dénomination de «ODC Investment S.C.A.» (ci-après désignée la "Société").

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par le retrait ou le remplacement de l'Actionnaire Commandité.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'article 21 des Statuts et la Loi.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et notamment moyennant l'émission d'emprunts obligataires. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Angelsberg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) consistant en une (1) action de commandité (ci-après «Action de Commandité») d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et en une (1) action de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (ci-après «Actions de Commanditaire», et ensemble avec les Actions de Commandité, ci-dessus les «Actions»).

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Actionnaire Commandité déterminera.

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital souscrit.

Les Actions de Commanditaire et l'Action de Commandité donneront droit à leurs propriétaires respectifs, sous réserve des dispositions de l'article 19 des Statuts, à une participation proportionnelle aux bénéfices.

Les Actions sont émises sous forme nominative exclusivement.

La propriété des Actions s'établit par une inscription sur le registre prescrit par la Loi. Le registre sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et est accessible par tout actionnaire de la Société qui en fait le demande. Le registre contiendra le nom de l'actionnaire concerné, le nombre d'Actions qu'il détient ainsi que tout éventuel transfert.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires qui en font la demande.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Transfert d'actions.

6.1 Sans préjudice et sous réserve de l'exercice des droits de préemption conformément aux articles 6.2 et 6.3 ci-dessous, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommé administrateur, la cession d'Actions de Commanditaire par un Actionnaire Commanditaire à un tiers et/ou à tout Actionnaire Commanditaire, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de l'Actionnaire Commandité sans avoir à être motivé.

Pour les besoins des Statuts, les termes «cession» respectivement «cessible» s'entendent de tout transfert d'Actions de Commanditaire, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et ce de manière directe ou indirecte, en ce inclus notamment par voie de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'exécution nantissement ou privilège ou de donation.

6.2 Les Actionnaires Commanditaires réservent à l'Actionnaire Commandité un droit de préemption sur toute ou partie de leurs Actions de Commanditaire dans le cadre de toute cession entre Actionnaires Commanditaires ou à des tiers (à l'exclusion de toute société liée aux Actionnaires Commanditaires au sens de contrôlée ou contrôlante ou ayant un ou plusieurs bénéficiaires économiques en commun). A cet effet, tout Actionnaire Commanditaire cédant (le Cédant) qui désire procéder à une telle cession de tout ou partie de ses Actions de Commanditaire s'engage à le notifier (la Notification Initiale) préalablement à l'Actionnaire Commandité, en indiquant notamment:

(i) les nom ou raison sociale et adresse du candidat acquéreur envisagé, ainsi que ceux de ses actionnaires respectivement bénéficiaires économiques, le cas échéant, si le candidat acquéreur est une personne morale non Actionnaire Commanditaire,

(ii) le nombre d'Actions de Commanditaire dont la cession est envisagée, ainsi que le prix de cession ainsi offert par le candidat acquéreur; l'engagement du candidat acquéreur devant être ferme, et

(iii) les conditions auxquelles la cession serait éventuellement subordonnée (le prix de cession et les conditions de cession sont désignés ci-après ensemble les «Conditions de l'Offre»).

L'Actionnaire Commandité disposera d'un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la réception de la Notification Initiale (valant promesse de vente de la part du Cédant en faveur de l'Actionnaire Commandité) pour notifier au Cédant s'il entend exercer son droit de préemption sur toute ou partie des Actions de Commanditaire et aux exactes Conditions de l'Offre. A défaut de réponse de l'Actionnaire Commandité dans le délai sus mentionné, ce dernier sera réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit de préemption, et le Cédant devra alors purger le droit de préemption consenti aux Actionnaires Commanditaires tel que prévu à l'article 6.3 ci-dessous. Si l'Actionnaire Commandité exerce son droit de préemption (valant levée de l'option et promesse irrévocable d'acquérir les Actions de Commanditaire dans le chef de l'Actionnaire Commandité), la cession d'Actions de Commanditaire sera réalisée à son profit aux exactes Conditions de l'Offre et interviendra à une date fixée d'un commun accord entre le Cédant et l'Actionnaire Commandité et, au plus tard, un (1) mois après l'expiration du délai de réponse de ce dernier à la Notification Initiale. Dans l'hypothèse où le candidat acquéreur serait un Actionnaire Commanditaire, le prix de cession devra être déterminé d'un commun accord entre le Cédant et le candidat acquéreur avant tout envoi de la Notification Initiale.

6.3 Dans l'hypothèse où toutes les Actions de Commanditaire dont la cession est envisagée n'auraient pas été préemptées conformément à l'article 6.2 ci-dessus, les Actionnaires Commanditaires (autre que le Cédant -les Bénéficiaires) pourront exercer un droit de préemption sur les Actions de Commanditaire non préemptées. A cet effet, le Cédant notifiera aux Bénéficiaires conformément à l'article 6.2 ci-dessus en précisant le nombre d'Actions de Commanditaire non préemptées et sur lesquelles leur droit de préemption peut être exercé. Les Bénéficiaires disposeront d'un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la réception de la Notification Initiale (valant promesse de vente de la part du Cédant en faveur des Bénéficiaires) pour notifier au Cédant s'ils entendent exercer leur droit de préemption, ensemble ou individuellement, sur la totalité des Actions de Commanditaire offertes et aux exactes Conditions de l'Offre. A défaut, ils seront réputés avoir renoncé à l'exercice de leur droit de préemption, et le Cédant pourra procéder à la cession des parts dans les exactes Conditions de l'Offre et le respect des dispositions de l'article 6.1 ci-dessus. Ladite cession devra alors intervenir dans les soixante (60) jours calendaires de la renonciation expresse ou tacite par les Bénéficiaires à l'exercice de leur droit de préemption. Si un ou plusieurs Bénéficiaires exerce(nt) leur/son droit de préemption (valant levée de l'option et promesse irrévocable d'acquérir les parts dans leur/son chef), ladite cession sera réalisée à leur/son profit aux exactes Conditions de l'Offre et interviendra à une date fixée d'un commun accord entre le Cédant et le(s) Bénéficiaire(s) concerné(s) ayant préempté et, au plus tard, un (1) mois après l'expiration du délai imparti aux Bénéficiaires pour répondre à la Notification Initiale.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres Actions de Commanditaire dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales des actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi seront applicables aux assemblées générales des actionnaires, ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque Action de Commanditaire donne droit à une voix. Chaque Actionnaire Commanditaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des Actionnaires Commanditaires présents et votant, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessous.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires Commanditaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par envoi d'une convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée, à chaque Actionnaire Commanditaire, à l'adresse indiquée sur le registre de la Société.

Si tous les Actionnaires Commanditaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de ladite assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires, régulièrement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre une résolution quelle qu'elle soit, que moyennant le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Art. 14. Signature. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s), à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 15. Rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité et les actionnaires de l'Actionnaire Commandité pourront percevoir une rémunération de la Société.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et comptes, seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (ci-après désigné le "Conseil de Surveillance")

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximum de six (6) ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par deux de ses membres ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance, par écrit, au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou de plusieurs documents écrits.

Art. 17. Procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Pour exception, le 1^{er} exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en euro.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%), qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée déterminera comment le reste des bénéfices sera affecté et l'Actionnaire Commandité procédera au paiement de dividendes dans les limites des dispositions impératives de la Loi et des Statuts.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise, fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à décider de payer des acomptes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement préalable de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des actionnaires et avec le consentement préalable de l'Actionnaire Commandité, qui fixera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Modifications statutaires. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par la Loi et sous réserve de l'obtention préalable du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence à la Loi.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actions de Commandité:

ODC International Group SA	1 Action de Commandité
Total:	1 Action de Commandité

Actions de Commanditaire:

ZJM Consulting	1 Action de Commanditaire
Total:	1 Action de commanditaire

Total: 2 Actions	2 Actions
------------------------	-----------

Toutes les actions n'ont été libérées qu'au quart par des versements en numéraire de sorte que la somme totale de sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 7.775,-), soit sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) pour l'Action de Commandité et vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour l'Action de Commanditaire, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

Assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires ci-dessus de la Société en Commandite par Actions ODC Investment SCA, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du conseil de Surveillance pour une durée de un (1) an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:
 - B.D.M. Consulting SA société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B 160 367 ayant son siège social 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, représentée par M. Bernard Dereine;
 - P.R.S. Consulting SA société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B 160 353 ayant son siège social 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, représentée par M. Philippe-Robert Schreder;
 - ZJM Consulting SA société anonyme de droit belge immatriculée sous le numéro BCE 0442.212.211 ayant son siège social Chaussée de La Hulpe, 120, B-1000 Bruxelles, représentée par B.D.M. Consulting représentée par M. Bernard Dereine.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèveront à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Follows the English translation

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTY-FOURTH OF APRIL,

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary public residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. ODC International Group SA, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97 919, and having its statutory office at 6, rue de l'Ecole, L-7410 Angelsberg.

(the "Unlimited Shareholder")

2. ZJM Consulting, established under the laws of Belgium, registered under the number BCE 0442.212.211, and having its statutory office at Chaussée de La Hulpe, 120 B-1000 Bruxelles.

(herein the "Limited Shareholder")

Represented by Antoine Meynial, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Corporate Name and Form. Between those present or here above represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles") is hereby formed under the name "ODC Investment SCA" (the "Company").

Art. 2. Duration - Dissolution. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

The Company cannot be dissolved by withdrawal or replacement of the Unlimited Shareholder.

The Company can be dissolved with the consent of the Unlimited Shareholder by decision of the general meeting of the shareholders made in the way required for a modification of the articles, as prescribed by article 21 of the Articles and the Law.

Art. 3. Object. The purpose of the company includes all operations linked directly or indirectly to the taking of interests, in any form, in any and all companies, as well as their administration, management, control and enhancement of these participations.

The Company can notably use its funds for the creation, management, development, enhancement and liquidation of a portfolio composed of any and all titles, patents, trademarks and licenses of all origin, participate to the creation, development and control of all and any companies, acquire through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways, all titles, patents, trademarks and licenses, sell them, exchange them or in any other ways value these patents, trademarks and licenses.

Moreover, the Company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate its extension or development thereof.

The company can borrow in whatever form and notably via the issuance of bonds. It can, within the limits of the laws, grant to companies in which it holds stakes or in which it has interests or its shareholders, directly or indirectly, all assistance, loans, advances or guarantees.

The Company will take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The Registered Office of the Company is established in the City of Angelsberg. The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Unlimited Shareholder.

Should the Unlimited Shareholder estimate that extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office of the Company or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company (Société en commandite par actions).

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is fixed at thirty one thousand one hundred Euros (EUR 31.100) represented by one (1) share of Unlimited Shareholders (“actions de commandité”, herein defined as “Unlimited Shares”) of a nominal value of thirty one thousand Euros (EUR 31.000) and by one (1) share of Limited Shareholders of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each (“actions de commanditaire”, herein defined as “Limited Shares”; together, with the Unlimited Shares, herein as the “Shares”).

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Unlimited Shareholder shall from time to time determine.

The general meeting of shareholders, voting in the manner required to amend the Articles, and with the consent of the Unlimited Shareholder, may increase the amount of the subscribed share capital of the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Share give rights to their respective owner, upon respect of article 19 of the Articles, to a proportionate participation to the benefits.

The shares shall be in registered form only.

Ownership of the Shares will be established by inscription in the register of shareholders prescribed for by the Law. The register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the terms of the Law, and is available for inspection by any shareholder of the Company that requires accessing it. This register will contain the name of the relevant shareholder, the number of Shares that he holds as well as any eventual transfer.

Share certificates acknowledging these inscriptions shall be delivered to the shareholders asking it.

The Shares are undividable towards the Company that shall only recognize one owner for each of them. The undivided owners of Shares must be represented towards the Company by one person only.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Without prejudice and subject to the exercise of the rights of preemption pursuant to the articles 6.2 and 6.3 below, except in case of succession, liquidation of community property between husband and wife or transfer, either to a spouse, an ascendant or descendant, or to the benefit of a person appointed Director, the transfer of Limited Shares by a Limited Shareholder to a third party and/or a Limited Shareholder, for whatever purposes, is subject to the previous agreement of the Limited Shareholder without having to be motivated.

For the purposes of the Articles of Association, the terms «transfer», respectively «transferable» are heard of all transfer of Limited Shares, whether free of charge or against payment, and in a direct or indirect way, including by way of sale, provision, merger, splitting, execution of security, privilege or donation.

6.2 The Limited Shareholders reserve to the Unlimited Shareholder the right of pre-emption on all or part of their Limited Shares in all transfer between Limited Shareholders or to third parties (excluding all company related to the Limited Shareholders in the sense of controlled or controlling or having one or several beneficial owners in common). For this purpose, all selling Limited Shareholder (the Seller) who wishes to undertake such a sale of all or part of his Limited Shares commits to notify it (the Initial Notification) to the Unlimited Shareholder beforehand, indicating in particular:

(i) the name or corporate name and address of the acquiring candidate who is considered, as well as those of his shareholders respectively beneficial owners, if necessary, if the acquiring candidate is a corporate body non Limited Shareholder,

(ii) the number of Limited Shares of which the transfer is considered, as well as the transfer price as offered by the acquiring candidate; the commitment of the acquiring candidate having to be solid, and

(iii) the conditions to which the transfer would possibly be subject (the transfer price and the transfer conditions are stated below together as “the Offer Conditions”).

The Unlimited Shareholder will have thirty (30) days, upon receipt of the Initial Notification (meaning promises to sell from the Seller in favor of the Unlimited Shareholder) to notify to the Seller whether he intends to exercise his right of pre-emption on all or part of the Limited Shares and at the exact conditions of the Offer.

In case the Unlimited Shareholder fails to provide a response in the time mentioned above, he will be considered having abandoned the exercise of his right of pre-emption, and the Seller will therefore have to purge the right of pre-emption granted to the Limited Shareholders pursuant to article 6.3 below. In case the Unlimited Shareholder exercises his right of pre-emption (meaning rising of the option and irrevocable promise to acquire the Limited Shares among the Unlimited Shareholder’s), the transfer of Limited Shares will be made for his benefit within the exact Offer Conditions and will take place on a date set by mutual agreement between the Seller and the Unlimited Shareholder and, at the latest, one (1) month after expiration of the time given to him to respond to the Initial Notification. In the event when the acquiring candidate is a Limited Shareholder, the transfer price will have to be determined by mutual agreement before sending the Initial Notification.

6.3 In the event when all the Limited Shares of which the transfer is considered, have not been pre-empted pursuant to article 6.2 above, the Limited Shareholders (other than the Seller-the Beneficiaries) will be able to exercise a right of pre-emption on the Limited Shares non preempted. For this purpose, the Seller will notify to the Beneficiaries pursuant to article 6.2 above precisising the number of Limited Shares non pre-empted and on which their right of pre-emption may be exercised. The Beneficiaries will have thirty (30) days, upon receipt of the Initial Notification (meaning promise to sell

from the Seller in favor of the Beneficiaries) to notify to the Seller whether they intend to exercise his right of pre-emption on all or part of the Limited Shares and in the exact Offer Conditions.

In case they fail to provide, they will be considered having abandoned the exercise of their right of pre-emption, and the Seller will be able to make the transfer in the exact Offer Conditions and pursuant with article 6.1 above. Said transfer will therefore have to be made within sixty (60) days prior to the express or unspoken renunciation by the Beneficiaries of their right of pre-emption. In case one or several Beneficiaries use their right of pre-emption (meaning rising of the option and irrevocable promise to acquire the shares), said transfer will be made for their benefit within the exact Offer Conditions and will take place on a date set by mutual agreement between the Seller and the Beneficiaries concerned, having pre-empted, and at the latest, one (1) month after expiration of the time given to the Beneficiaries to respond to the Initial Notification.

Art. 7. Redemption of Shares. The Company can repurchase its own Limited Shares within the limits set forth by article 49-2 of the Law.

Art. 8. Liabilities of the shareholders. The Limited Shareholders are only liable up to the amount they have contributed to the capital of the Company.

The liability of the Unlimited Shareholder is unlimited.

Art. 9. Meetings of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held, in conformity with Luxembourg laws, at the registered office of the Company or at any other place specified in the notice convening the meeting, on the second Tuesday of April, at 11.00. A.M. If such a day is a holiday, the general meeting will be held on the next business day.

The other general meetings of shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings.

All general meetings of shareholders will be presided by the Unlimited Shareholder.

Art. 10. Convening notice, Quorum, Proxies and Majority. The convening delays and the quorum required by the Law will be applicable to general meetings of shareholders and their ruling unless otherwise provided herein.

Each Limited Share is carrying one voting right. Each Limited Share is entitled to participate to general meetings of shareholders by appointing in writing including by letter, fax, email, telegram or telex another person as proxy.

Unless otherwise stipulated by the Law or the present Articles, the decisions of the general meeting of shareholders will be taken at the simple majority of the present and voting Limited Shareholders, with the agreement of the Unlimited Shareholder in conformity with the terms of article 12 here below.

The Unlimited Shareholder may decide of any other conditions that will need to be fulfilled by the Limited Shareholders for them to participate to general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening notices. The general meetings of shareholders may be convened by the Unlimited Shareholder or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter at least eight (8) days before the scheduled date of the meeting to each Limited Shareholder at his address mentioned in the register of shareholders of the Company.

If all Limited Shareholders are present or represented at the meeting, and confirm having been duly informed beforehand of the agenda of such meeting, it may be held without previous convening notices being sent.

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholders. All general meetings of shareholders regularly convened will represent all the shareholders of the Company. It may resolve on a decision, of whatever nature, only with the agreement of the Unlimited Shareholder.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the Unlimited Shareholder that shall be the responsible shareholder (shareholder - manager - unlimited shareholder (commandité)) and personally, jointly and severally liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets. The Unlimited Shareholder is invested with the broadest powers, unless expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board, to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest.

The Unlimited Shareholder shall, notably, have the power to do and perform all acts and operations in relation with the purposes of the Company in the name and on behalf of the Company, and to accomplish all actions, conclude and execute all agreements and all engagements that seem necessary, advised, or accessory to these purposes. Unless otherwise stipulated, the Unlimited Shareholder will have and will dispose at its own discretion of the full authority to exercise, in the name and on behalf of the Company, all rights and powers necessary or useful in order to fulfill the purposes of the Company.

Art. 14. Representation. The Company will be bound by the single signature of the Unlimited Shareholder, or by the individual or joint signature of any other person(s) to whom such signature power shall be delegated by the Unlimited Shareholder at its sole discretion, provided that no signature power may be entrusted to a Limited Shareholder.

Art. 15. Remuneration of the Unlimited Shareholder. The Unlimited Shareholder and the shareholders of the Unlimited Shareholder may perceive remuneration from the Company.

Art. 16. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the "Supervisory Board").

The Supervisory Board will be elected by the general meeting of shareholders, for a period not exceeding six (6) years, renewable.

The general meeting of shareholders will determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will be convened by its president or by two of its members or by the Unlimited Shareholder.

For all meetings of the Supervisory Board, each and all of its members will be convened, in writing, at least eight (8) days before the date of the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of the urgency will be exposed in the convening notice to the meeting. The convening notice may be waived with the consent in writing, by letter, fax, email, telegram or telex of each of the member. A separate convening notice is not required for individual meetings held at times and places inscribed in a calendar previously approved by a decision of the Supervisory Board. If all members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting, and confirm having been duly informed beforehand of the agenda of such meeting, it may be held without previous convening notices being sent.

Each member is entitled to participate to meetings of the Supervisory Board by appointing in writing including by letter, fax, email, telegram, telex or any other transmission mode another member as proxy.

The Supervisory Board may validly resolve or act only if half of its members is present or represented at the meeting. The decisions will be approved if they are voted for by a majority of the members present or represented at the meeting. Resolutions may also be approved by the signature of all members on one or more written document(s).

Art. 17. Minutes. The minutes of a meeting of the Supervisory Board will be signed by the president of the Supervisory Board or, in his absence, by its president pro tempore that presided the meeting. Copies or excerpts of the minutes that need to be produced in justice or elsewhere will be signed by the president or by the president pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Business year - Social accounts. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

By exception, the first business year starts on the day of incorporation and ends on December 31st, 2012.

The social accounts of the Company will be drawn up in Euros.

Art. 19. Distribution of profits. Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (10%) of the capital of the Company fixed at article 5 of the Articles.

The general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of the remaining net profits and the unlimited Shareholder will proceed to the payment of dividends within the limits and imperatives dispositions of the Law and the Articles.

Dividends may be paid in Euros or any other currency, as determined by the Unlimited Shareholder. They may be paid at locations and places as determined by the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder is authorized to decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits fixed by the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders with the prior approval of the Unlimited Shareholder.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or corporate entities) appointed by the general meeting of shareholders and with the previous consent of the unlimited Shareholder that will also determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory amendments. The Articles may be amended from time to times by the general meeting of shareholders under the express respect of the quorum and vote conditions stipulated by the Law and under the express condition to obtain beforehand the approval of the unlimited Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

Unlimited Shares:

ODC International Group SA	1 Unlimited Share
Total:	1 Unlimited Share

Limited Shares:

ZJM Consulting	1 Limited Share
Total:	1 Limited Share

Total: two shares	2 shares
-------------------------	----------

All these shares have only been paid up by a quarter, so that the total sum of seven thousand seven hundred and seventy five euros (EUR 7.775,-), this being seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7.750,-) for the Unlimited Share and twenty five euros (EUR 25,-) for the Limited Shares, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders of "ODC Investment SCA", representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 6, rue de l'Ecole, in L-7410 Angelsberg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of one (1) year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:
 - B.D.M. Consulting SA, established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160 367 and having its statutory office at 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, represented by M. Bernard Dereine;
 - P.R.S. Consulting SA established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160 353 and having its statutory office at 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, represented by M. Philippe-Robert Schreder;
 - ZJM Consulting SA established under the laws of Belgium, registered under number BCE 0442.212.211 and having its statutory office at Chaussée de La Hulpe, 120, B-1000 Bruxelles, represented by B.D.M. Consulting represented by M. Bernard Dereine.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act of August 10, 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1.500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Signé: A. MEYNIAL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 26 avril 2012. Relation: RED/2012/560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 avril 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012055807/518.

(120078211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

WRS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbréck.

R.C.S. Luxembourg B 118.056.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 25 avril 2012 entre Sylvie Regnier et Steve Weiler, né le 17 avril 1982 à Luxembourg, demeurant à L-5318 Contern, 4, rue Beau Soleil, que Madame Sylvie Regnier a cédée 23 parts sociales de la Société à Monsieur Steve Weiler avec effet immédiat.

Monsieur Weiler tient ainsi avec effet au 25 avril 2012 76 parts sociales de la Société.

Les 24 parts sociales restantes de la Société sont tenues par Madame Nelly Schmit ayant approuvée la prédite cession.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054774/15.

(120076235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions – société de gestion de patrimoine familial SOFAGI S.C.A., SPF (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.114, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2892 du 3 décembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521 du 28 février 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina MULLER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13.624.000 (treize millions six cent vingt-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 19.376.100 (dix-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent euros) à EUR 33.000.100 (trente-trois millions cent euros) par la création et l'émission de 136.240 (cent trente-six mille deux cent quarante) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

2. Souscription et libération de 136.240 (cent trente-six mille deux cent quarante) nouvelles actions de commanditaire par apport en numéraire de EUR 4.940.000 (quatre millions neuf cent quarante-mille euros) ainsi que de EUR 8.684.000 (huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros) en apport de compte courant de la Société .

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 13.624.000 (treize millions six cent vingt-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 19.376.100 (dix-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent euros) à EUR 33.000.100 (trente-trois millions cent euros) par la création et l'émission de 136.240 (cent trente-six mille deux cent quarante) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des 136.240 (cent trente-six mille deux cent quarante) nouvelles actions de commanditaire sont souscrites comme suit:

- Monsieur Jean Zorbibe, né le 14 juin 1930 à Alger (Algérie), demeurant à 10, rue de Beaumont CH-1206 Genève, déclare souscrire quarante-trois mille quatre-cent vingt (43.420) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

- Monsieur Edgard Zorbibe, né le 6 mai 1926 à Douera (Algérie), demeurant à CH-1205 Genève, 10, rue Jean Senebier, déclare souscrire cinquante-neuf mille huit-cent vingt (59.820) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

- Monsieur Jean-David Zorbibe, né le 13 juin 1971 à Boulogne Billancourt (France), demeurant à CH-1231 Conches, 20A chemin du velours, déclare souscrire trente-trois mille (33.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

- Monsieur Edgard Zorbibe et Monsieur Jean Zorbibe ne font valoir que partiellement leur droit de souscription préférentiel.

- La société Fauveluxe renonce à son droit de souscription préférentiel.

Tous les quatre sont ici représentés par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Genève, le 17 avril 2012, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesdites actions sont entièrement libérées à concurrence de EUR 4.940.000 (quatre millions neuf cent quarante mille euros) par un apport en espèces, ainsi qu'à concurrence de EUR 8.684.000 (huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros) par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie d'une créance détenue conjointement par Monsieur Jean Zorbibe et Edgard Zorbibe contre la Société.

Toutes les 136.240 (cent trente-six mille deux cent quarante) nouvelles actions de commanditaire sont entièrement libérées:

- à concurrence de EUR 3.300.000 (trois millions trois cent mille euros) en espèces par Monsieur Jean-David Zorbibe, prénommé,

- et à concurrence de EUR 1.640.000 (un million six cent quarante mille euros) en espèces et de EUR 8.684.000.- (huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros) par apport en nature consistant en la conversion partielle de la créance visée ci-avant, par Monsieur Jean Zorbibe et Monsieur Edgard Zorbibe, prénommés,

de sorte que la somme de EUR 4.940.000 (quatre millions neuf cent quarante mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit à fait l'objet d'un rapport établi le 27 avril 2012 par Monsieur Robert ZAHLEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Leudelange, lequel rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 86.840 nouvelles actions de commanditaire de SOFAGI S.C.A., SPF à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de SOFAGI S.C.A., SPF et ne peut pas être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital social de EUR 33.000.100 (trente-trois millions cent euros) représenté par 330.000 (trois cent trente mille) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros)."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, M. MULLER, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. LAC / 2012 / 20411. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054699/111.

(120076240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054778/10.

(120076607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

RWC Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.802.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 avril 2012 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Peter Harrison;
- Monsieur Richard Goddard;
- Monsieur Benoît Andrienne.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Peter Harrison.

Administrateurs:

- Monsieur Richard Goddard;
- Monsieur Benoît Andrienne.

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056626/26.

(120079004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054813/13.

(120076305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Acropolis Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.546.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n°647/12 rendu en date du 10 mai 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée ACROPOLIS CONSULTING S.à.r.l. dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2 a été dénoncé en date du 26 octobre 2006.

Pour extrait conforme
Maître Clément MARTINEZ
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2012054815/14.

(120076562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2012 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Luca Diener, Jean-Paul Gennari, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalandplatz, CH-8045 Zurich

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Luxembourg S.à r.l., anciennement KPMG Audit S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012056225/27.

(120079659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

B.I.S., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.727.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 7 Mai 2012

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Leblond, demeurant au 19, Chemin du Rocher Marquant, F-78490 Bazoches, France, administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Stéphane Braza, demeurant au ibis, rue Ibn Chabbat, 2016 Carthage, Tunis, Tunisie, administrateur;

- Monsieur Jamal Belhadj, demeurant au 135, Boulevard Gabriel Péri, F-92240 Malakoff, France, administrateur;

et du Commissaire aux Comptes:

- Fin-Contrôle SA., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42230;

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2012.

Pour B.I.S. S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012056162/23.

(120079490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Actiana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.115.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n°648/12 rendu en date du 10 mai 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée ACTIANA S.à r.l. dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60 Grand-rue a été dénoncé en date du 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Clément MARTINEZ

Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2012054816/13.

(120076570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Bluegems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.528.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054817/13.

(120076286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2012

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012056218/28.

(120079595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bluegems SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.521.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054818/14.

(120076198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Lares Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 41.723.

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «LARES HOLDING S.A.», avec siège social au 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.723, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 de l'année 1993 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Helder VIEIRA, demeurant au 12, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fernando VIEIRA, demeurant au 12, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutrice Madame Marie-Paul VAN WAELEM, demeurant professionnellement au 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires ici présents, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions de la Société d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et sept huit neuf trois cinq cents (24,78935 EUR), représentant l'intégralité du capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR) sont présentes à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 100, Rue de Godbrange, L-6118 Junglinster et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»;

3. Fixation de la valeur nominale des deux mille (2.000) actions à vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt et un euros et trente cents (421,30 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR) à cinquante mille euros (50.000.- EUR), par un apport en numéraire et sans création d'actions nouvelles;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société;

5. Suppression du dernier alinéa de l'article 12 des statuts de la Société;

6. Fixation de la date l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à 14h00 et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;

7. Suppression de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 19 des statuts de la Société;

8. Acceptation de la démission de deux des administrateurs actuels de la Société, Monsieur Paul SUNNEN et FIDIGA S.A., et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9. Nomination de deux nouveaux administrateurs remplaçants, Monsieur Helder VIEIRA et Monsieur Fernando VIEIRA;

10. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuels EWA REVISION S.A., et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, à savoir FIRELUX S.A.; et

12. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 100, Rue de Godbrange, L-6118 Junglinster et de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Junglinster.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et ainsi l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de fixer la valeur nominale des deux mille (2.000) actions à vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt et un euros et trente cents (421,30 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR) à cinquante mille euros (50.000. EUR), par un apport en numéraire et sans création d'actions nouvelles.

La somme de quatre cent vingt et un euros et trente cents (421,30 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédent l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 12 des statuts de la Société de sorte que l'article 12 se lira désormais comme suit:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à 14h00 de sorte que l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 14h00.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 19 de la Société de sorte que l'article 19, alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (premier alinéa).** L'année social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux des administrateurs actuels de la Société, à savoir Monsieur Paul SUNNEN et FIDIGA S.A. et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés en tant qu'administrateurs remplaçants les deux personnes suivantes:

- Monsieur Helder VIEIRA, administrateur de société, né le 17 janvier 1968 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 12, rue des Forains, L-1533 Luxembourg; et
- Monsieur Fernando VIEIRA, administrateur de société, né le 29 janvier 1969 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 12, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le mandat du troisième administrateur Madame Marie-Paul VAN WAELEM, est également prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société, à savoir EWA REVISION S.A. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes:

FIRELUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.589.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: H. Vieira, F. Vieira, M-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. LAC/2012/19429. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058345/148.

(120081758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.394.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2012 a décidé les changements suivants dans la composition des membres du conseil de surveillance:

- nomination de Proparco S.A., représentée par Mme Elodie Parent, ayant son adresse professionnelle au 151 rue Saint Honoré, F-75001 Paris, en remplacement de Mme Elodie Parent en tant que personne physique,
- nomination de M. Martijn Woudstra, ayant son adresse professionnelle au Anna van Saksenlaan 71, NL-2509 La Haye, en remplacement de M. Ben Zwinkels,
- nomination de M. Marc de Wilde, ayant son adresse professionnelle au Pagodenlaan 1-3, B-1020 Bruxelles, en remplacement de M. Karel van Gutte.

Le conseil de surveillance se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- Marc de Wilde
- Jan Van Bilsen
- Claudia Schmerler
- Rasmus Lauridsen
- Martijn Woudstra
- Vincenzo Volpe
- Proparco, représentée par Mme Elodie Parent

KPMG Luxembourg S.à.r.l., précédemment dénommé KPMG Audit S.à.r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012056624/31.

(120079028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.307.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054820/13.

(120076491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Bauvalto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.727.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mars 2012 à 15 H

La Société BAUVALTO SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur Unique pour une période de 6 années. Il s'agit donc de reconduire Mr Pierre BAUER, demeurant 9 Impasse du Pra d'Amont CH-1782 Lossy, au fonction d'administrateur unique. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une période de six années. 11 s'agit donc de reconduire Mr Alain MARCHAND, demeurant 27 b Rue de Vallauris, F- 68 520 Burnhaupt Le Bas, au poste de commissaire aux comptes. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23/03/2012.

Mr Pierre BAUER / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012056182/23.

(120079104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.542.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054821/13.

(120076500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

**White House Luxembourg SA, Société Anonyme,
(anc. Partition et Participation S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 118.927.

—
L'an deux mil douze, le trois mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Partition et Participation SA, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg 17B, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.927, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 août 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2001 du 25 octobre 2006.

Les statuts ont été modifiés suivi acte reçu par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 6 janvier 2011 publié au Mémorial C, numéro 733 du 15 avril 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Giry, consultant, demeurant à L-1247 Luxembourg, 5 Passage Gelle Klack, qui désigne comme secrétaire Monsieur Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. modification de la dénomination sociale de la société en "White House Luxembourg SA" et modification corrélative de l'article 1 des statuts;

2. introduction d'un capital autorisé de 500.000.- euros en intercalant un nouvel article 6 après l'article 5 actuel avec la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2012 au Mémorial C.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.;

3. renumérotation des articles suivants des statuts.

II. - Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Les actionnaires ont été convoqués par lettres recommandées datées du 23 avril 2012.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christophe Mignani, pour l'actionnaire qu'il représente, demande que l'assemblée générale soit reportée à quatre semaines. Etant donnée la situation financière de la société et l'urgence d'un refinancement l'assemblée générale décide à la majorité des trois quarts des voix de refuser cette prorogation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à la majorité des trois quarts des voix de modifier la dénomination de la société en "White House Luxembourg SA".

L'article 1 des statuts aura dorénavant la dénomination suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "White House Luxembourg SA".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à la majorité des trois quarts des voix l'introduction d'un capital autorisé d'un montant de 500.000.- euros en intercalant un nouvel article 6 après l'article 5 actuel avec la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2012 au Mémorial C.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à la majorité des trois quarts des voix de renuméroter les articles des statuts suite à l'insertion d'un nouvel article 6.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick Giry, Grégory Mathis, Pierre Berna, Christophe Mignani, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mai 2012. Relation: LAC/2012/21093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mai 2012.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2012059178/95.

(120081864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Euro Mall Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.163.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012 qu'il a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- M. Morten Tousgaard, ayant son adresse professionnelle au 7, Vestre Havnepromenade, DK - 9000 Aalborg - Denmark;

- M. Frede Clausen, ayant son adresse professionnelle au 7, Vestre Havnepromenade, DK - 9000 Aalborg - Denmark;

- Mme Vivi Sorensen, ayant son adresse professionnelle au 7, Vestre Havnepromenade, DK - 9000 Aalborg - Denmark;

et du reviseur d'entreprises agréé:

Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B67895.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 janvier 2012.

Il résulte également des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2012 que M. Frede Clausen a été nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour Euro Mall Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012056307/25.

(120078616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bicherstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 62, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.258.

Par la présente, il est porté à votre connaissance que Madame Elisabeth Silva Vieira, en sa qualité de gérant unique de la société Bicherstuff sàrl, a décidé de transférer le siège social de la société du numéro 21, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert au 62, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert.

Il est aussi porté à votre connaissance que Madame Elisabeth Silva Vieira a déménagé son adresse privée et habite maintenant au 62, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert

Redange-sur-Attert, le 9 mai 2012.

Elisabeth Silva Vieira

La gérante

Référence de publication: 2012054822/15.

(120076324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

**BM Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Neuheim Management VI S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.479.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054823/14.

(120076512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

FK Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.568.

Extrait des décisions de l'associé unique du 10.5.2012

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq.

2. Sont nommés gérants avec effet immédiat, pour remplacer le gérant actuel FK Holding I S.à r.l. pour une durée de trois ans se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Madame Alison MACLEOD, née le 29 août 1961 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Thomas FELD, né le 25 décembre 1961 à Landsweiler, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Pierre KREEMER, né le 11 avril 1970 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Patrick WIES, né le 20 mai 1968 à Echternach, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Marc GIORGETTI, né le 19 août 1961 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 3. rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour FK Property S.à r.l.

Carlo Jentgen

Secrétaire du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2012056347/25.

(120078811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Neuheim Management VI S.à r.l. & Partners S.C.A.).
 Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 161.039.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054824/14.

(120076503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Mekitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech.
 R.C.S. Luxembourg B 155.675.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den elften Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „MEKITECH S.A.“, mit Sitz zu L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155675, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Patrick SERRES, mit Amtswohnsitz in Remich am 17. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2358 vom 4. November 2010.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Michael MOHR, Elektromechanikermeister und Elektrotechniker, mit beruflicher Anschrift in L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Heidemarie MOHR, Bürokauffrau, mit beruflicher Anschrift in L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech.

Die Versammlung erwählt zum Stimmzähler Herrn Michael MOHR, vorgeannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Abänderung des Nominalwertes und der Anzahl der Aktien damit das Gesellschaftskapital in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von zehn Euro (10.- EUR) pro Aktie eingeteilt ist.

2.- Kapitalerhöhung um zweiundsechzigtausend Euro (62.000.- EUR) um es von seinem jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (31.000.-EUR) auf dreiundneunzigtausend Euro (93.000.- EUR) zu bringen, durch Schaffung von sechstausendzweihundert (6.200) neuen Aktien mit einem Nominalwert von zehn Euro (10.- EUR) pro Aktie.

3.- Zeichnung der neuen Aktien durch den alleinigen Aktionär und Einzahlung in voller Höhe durch Ergebnisvorträge der Gesellschaft.

4.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

5.- Erweiterung des Gesellschaftszweckes und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist, die Entwicklung, die industrielle Fertigung, der Groß- und Einzelhandel von Industriemaschinen sowie die Entwicklung und Fertigung von Motorsportteilen und Zubehör.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

5.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert und die Anzahl der Aktien abzuändern damit das Gesellschaftskapital in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von zehn Euro (10.- EUR) pro Aktie eingeteilt ist.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zweiundsechzigtausend Euro (62.000.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (31.000.- EUR) auf dreiundneunzigtausend Euro (93.000.- EUR) zu bringen, durch Schaffung von sechstausendzweihundert (6.200) neuen Aktien mit einem Nominalwert von zehn Euro (10.- EUR) pro Aktie.

Dritter Beschluss

Die Summe dieser Erhöhung von zweiundsechzigtausend Euro (62.000.- EUR) wurde dem Kapital durch Ergebnisvorträge der Gesellschaft zugeführt. Die Existenz der Ergebnisvorträge wurde durch die Bilanzübersicht zum 31.12.2011 nachgewiesen. Die sechstausendzweihundert (6.200) neuen Aktien wurden durch den alleinigen Aktionär Herr Michael Mohr gezeichnet und in voller Höhe durch die Ergebnisvorträge der Gesellschaft eingezahlt. Herr Michael Mohr, alleiniges Verwaltungsratsmitglied, bescheinigt, dass die Ergebnisvorträge am heutigen Tage verfügbar sind. Eine Kopie dieser Bilanzübersicht und der Bescheinigung bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll bei der zuständigen Behörde zwecks Registrierung eingereicht.

Vierter Beschluss

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

Art. 5. (Absatz 1). "Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt DREIUNDNEUNZIGTAUSEND EURO (93.000.- EUR) eingeteilt in NEUNTAUSENDDREIHUNDERT (9.300) Aktien mit einem Nominalwert von ZEHN EURO (10.- EUR) pro Aktie."

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 wie folgt abzuändern:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist, die Entwicklung, die industrielle Fertigung, der Groß- und Einzelhandel von Industriemaschinen sowie die Entwicklung und Fertigung von Motorsportteilen und Zubehör.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert (1.400.-) EUR.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

WORÜBERURKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Mohr, Heidemarie Mohr, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2012. LAC/2012/22361. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. Mai 2012.

Référence de publication: 2012058371/94.

(120081681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012054825/13.

(120076212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 2 mai 2012 de remplacer Monsieur Claus Löwe par Monsieur Rüdiger Kimpel, administrateur, né le 2 septembre 1960 à Wiesbaden, Allemagne, avec adresse privée à 10, rue Weiler, L-3328, Crauthem, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012054826/15.

(120076427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Smaco S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 164.316.

DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 mai 2012 à 10 H

En date du 2 mai 2012 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société en Commandite Simple SMACO.

La séance a été ouverte à 10h00, à l'adresse 8 rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

L'actionnariat était entièrement représenté

Il a été constaté la réunion de toutes les parts en une seule main, que l'entière du capital est détenu par une seule personne M. Simon MARIE.

- qu'il n'existe donc plus d'associé commanditaire et de commandité,
- qu'il n'y a pas d'activité depuis la création de la société,
- qu'il n'y a pas de projet à venir,
- que dès lors la société n'a plus de raison de poursuivre,

M. Simon MARIE conservera les livres comptables et archives à l'adresse 8 rue de Mamer, L-8280 Kehlen pour une durée de 5 ans.

L'assemblée générale acte que l'actif et le passif sont repris par l'unique personne Mr Simon MARIE.

A la suite de quoi, l'assemblée générale déclare que la société SMACO S.e.c.s est dissoute et entièrement liquidée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Kehlen, Le 02/05/2012.

Simon MARIE.

Référence de publication: 2012056672/26.

(120079814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Integra Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.088.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat du conseil d'administration de la société Integra Solutions S.A.
Bertrange, le 21 mars 2012.

Arnaud COSSA.

Référence de publication: 2012059163/9.

(120081825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Yesss Group (E) S.A., Société Anonyme,
(anc. Euro Investments (E) S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

In the year two thousand twelve, on eighth May, at 9:00 a.m..

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Euro Investments (E) SA, a société anonyme existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107973 incorporated pursuant to a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg of 12 May 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°976 on 3 October 2005 that has last been amended pursuant to a notarial deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 22 December 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°569 on 26 March 2011 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, residing professionally at 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as chairman (the Chairman), who appoints Jérôme Schmit, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, as secretary (the Secretary), and Michèle Sensi-Bergami residing professionally in Esch-sur-Alzette Grand-Duchy of Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer will constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders, present and/or the holders of the powers of attorney who represent the Shareholders who are not present, and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed by all parties, will remain attached to these minutes;

II. that it appears from the attendance list that all the 19,000,000 (nineteen million) shares represented by (i) 5,278,200 (five million two hundred and seventy-eight thousand two hundred) class A Shares, (ii) 5,278,200 (five million two hundred and seventy-eight thousand two hundred) class B Shares, (iii) 4,221,800 (four million two hundred and twenty-one thousand eight hundred) class C Shares, and (iv) 4,221,800 (four million two hundred and twenty-one thousand eight hundred) class D Shares, each having a nominal value of EUR 0.10 (zero point one euro), representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 1,900,000 (one million nine hundred thousand euros), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented confirm that they had due notice, and have been duly informed, of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, as set out below;

III. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of all convening notices.
2. Decision to change the name of the Company into "Yesss Group (E) S.A."
3. Amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company.
4. Amendment of the Shareholders' register in order to reflect the above changes and power and authority given to any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to sign the said register as well as to do everything necessary in view of the above agenda.
5. Ancillary provisions.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notices that in accordance with article 11 of the articles of association of the Company:

"If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice".

In view of the preceding paragraph and considering that the entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices as all Shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to change the name of the Company into "Yesss Group (E) S.A.", and to reflect such amendment in the article 1 of the articles of association of the Company as retained here below.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

"There exists a société anonyme under the name of "Yesss Group (E) S.A." (the Company)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowers and authorises any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to sign on behalf of the Company the share register of the Company as well as to do everything necessary in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately € 1,400.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Euro Investments (E) SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107973, constituée suivant acte notarié de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette du 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 976 le 3 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n°569 le 26 mars 2011 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Jérôme Schmit, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Luxembourg (le Secrétaire) et Michèle Sensi-Bergami comme scrutateur, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la société (les Actionnaires), présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires, représentés en vertu de procurations émises par ces derniers, et les Membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées par toutes les parties, resteront annexées au présent acte;

II. Il résulte de cette liste de présence que les 19.000.000 (dix-neuf millions) d'actions représentées par (i) 5.278.200 (cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille deux cents) d'actions de catégorie A, (ii) 5.278.200 (cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille deux cents) d'actions de catégorie B, (iii) 4.221.800 (quatre millions deux cent vingt et un mille huit cents) d'actions de catégorie C et (iv) 4.221.800 (quatre millions deux cent vingt et un mille huit cents) d'actions de catégorie D, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) représentant l'intégralité du capital social souscrit

d'un montant de EUR 1.900.000 (un million neuf cent mille euros) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de la dénomination de la Société en "Yesss Group (E) S.A.".
3. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société.
4. Modification du registre des Actionnaires afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité accordés à tout directeur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de signer ledit registre, ainsi que d'accomplir toute formalité nécessaire en relation avec l'ordre du jour ci-dessus.
5. Dispositions auxiliaires.

Ceci ayant été déclaré, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Bureau note que, selon l'article 11 des statuts de la Société:

"Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable".

Au vu du précédent article et considérant que la totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Le Bureau décide de modifier la dénomination de la Société en "Yesss Group (E) S.A.", et de reproduire cette modification dans le premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société telle que reproduite ci-dessous.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, le Bureau décide de procéder à un amendement du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Yesss Group (E) S.A." (la Société)"

Quatrième résolution

Le Bureau décide de modifier le registre de actions de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout directeur de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à signer ledit registre, ainsi que d'accomplir toute formalité nécessaire en relation avec l'ordre du jour ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement € 1.400,-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Neiens, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057618/149.

(120081073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.